

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 MARS 2017

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 11 |
| Nombre de présents                | 11 |
| Nombres de votants                | 11 |

L'an deux mille dix-sept, le lundi 27 mars à 20 h, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Sylvain ICHARD, Philippe EXCOFFIER, Marie Paule FAUGERAS, Éric TALLIA.

Date de convocation : 14/03/2017.

Marie Paule FAUGERAS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : PROJET PISTE FORETIERE -- DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant projet relatif au projet de piste forestière, desservant la parcelle forestière n°18 de la forêt communale de VALMEINIER (Roche Follet, Bois Bouchet, Chien Loup).

Le projet comprend la création d'une piste d'une longueur de 1200 mètres, et de 3.5m de large, à l'usage des tracteurs de débusquage.

Cet équipement sera complété par la réalisation de 2 places de retournement.

Les parcelles cadastrales A 1812 et A 1813 situées sur l'emprise du projet relèvent du régime forestier. La commune sera maître d'ouvrage du projet. Ainsi que la parcelle B 726 qui ne relève pas du régime forestier mais qui appartient à la commune de Valmeinier.

Les travaux ne seront réalisés que si la subvention est allouée et pourront débiter au printemps 2018.

Le montant des travaux est estimé à **28 300 EUROS H.T.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

① Approuve l'avant-projet dressé par l'Office National des Forêts et sollicite son concours technique :

② Atteste le caractère fonctionnel de l'opération envisagée :

③ Adopte le plan de financement suivant :

- Subvention FEADER (Etat + Europe) : LA PLUS ELEVEE POSSIBLE
- Emprunt auprès d'une caisse prêteuse : OUI  NON
- Autofinancement : POUR LE COMPLEMENT
- Autres : Conseil Général de la Savoie, PSADER

- ④ S'engage à entretenir en bon état d'entretien les ouvrages qui seront subventionnés
- ⑤ Assure que les terrains d'emprise des parcelles suivantes sont disponibles :
  - récapituler la ou les parcelles cadastrales : A 1812, A 1813 et B 726
- ⑥ Certifie que les travaux relatifs à l'opération subventionable dont fait l'objet la présente délibération n'ont reçu aucun commencement d'exécution à ce jour.
- ⑦ S'engage à ne pas commercer l'exécution du projet en cause avant que le dossier de demande de subvention ne soit pas déclaré ou réputé complet par le Service Instructeur.
- ⑧ S'engage à fermer la route à la circulation publique.
  
- ⑨ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Philippe BAUDIN

